



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

*Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles
Force Ouvrière de l'enseignement public*

SECTION DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE

13, Rue de l'Académie 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22 – 06 20 76 11 87. FAX.: 04 91 33 55 62

www.snudifo13.org – contact@snudifo13.org

Martine DUPUY
Secrétaire départementale

Marseille, le 7 septembre 2009

A
Mme Danielle CASANOVA
Adjointe au Maire
Délégué à l'Education, aux Ecoles Maternelles et Primaires

Objet : Modalités de fonctionnement des études surveillées pour l'année 2009-2010

Madame l'Adjointe au Maire,

Nous avons été alertés par nos collègues des écoles de Marseille au sujet de l'organisation des études surveillées pour l'année scolaire 2009-2010.

En effet, votre courrier aux écoles, daté du 25 juin 2009, conseille que le service soit assuré par un seul enseignant. Vous évoquez d'éventuelles difficultés familiales permettant un partage du service par trimestre ou sur 5 mois entre deux enseignants.

Jusqu'à présent, l'organisation des études et le partage du service se faisait en toute simplicité entre les enseignants, effectivement en fonction de leurs disponibilités familiales. Mais celles-ci sont hebdomadaires, en fonction, par exemple, des activités de leurs propres enfants ou de tout autre contrainte régulière. Ainsi, le partage ne peut se faire par trimestre ou par longues périodes de cinq mois.

L'argument d'assurer un environnement stable à l'élève et de ne pas multiplier les référents dans la journée ne peut justifier une telle mesure : dans les écoles maternelles et primaires, les élèves connaissent l'ensemble des enseignants. Ils les côtoient régulièrement dans la journée, lors de l'accueil le matin, des surveillances de récréation, des échanges de service... Etre surveillé en alternance, régulièrement sur la semaine, par deux enseignants pour l'étude n'est pas plus déstabilisant que le fait d'avoir deux enseignants en classe, ce qui est de plus en plus courant.

Enfin, il est important que les études soient assurées par des enseignants afin qu'ils puissent apporter toute l'aide pédagogique nécessaire au élèves qui révisent leurs leçons pendant le temps de l'étude.

Pour toutes ces raisons, pour répondre aux souhaits des enseignants et des parents d'élèves et afin que le service d'étude puisse commencer normalement en toute quiétude, nous vous demandons de bien vouloir accepter que le service puisse être partagé, comme par le passé, entre deux enseignants sur les différents jours de la semaine et de le signifier de toute urgence aux écoles.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie d'agréer, Madame l'Adjointe au Maire, l'expression de mes salutations distinguées.